



COMMUNIQUÉ

AUGUST & DEBOUZY CONSEILLE LA CDC



Private Equity Corporate - M&A Immobilier et Construction Droit de l'environnement Droit public et commande publique | 24/03/16 | Julien Aucomte Vincent Brenot Philippe Lorentz Julien Wagmann

E N E R G I E

Le cabinet August & Debouzy a accompagné la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille éolien Aalto Power auprès du fonds d'investissement spécialisé dans les infrastructures Infravia.

La Caisse des dépôts et consignations a acquis auprès d'Infravia et d'un pool d'investisseurs individuels une participation minoritaire dans la société Aalto Power qui exploite neuf parcs éoliens terrestres sur l'ensemble du territoire français. A l'issue de cette acquisition et du rééquilibrage du capital de la société Aalto Power, les seuls associés d'Aalto Power seront la Caisse des dépôts et consignations et la société Aiolos, société holding qui regroupe les associés historiques d'Aalto Power.

La transaction, qui était soumise à certaines conditions suspensives désormais levées, a été réalisée en date du 21 mars 2016. La Caisse des dépôts et consignations détient désormais 49,90% du capital et des droits de vote de la société Aalto Power.

Les parcs éoliens exploités par Aalto Power, mis en service entre 2007 et 2012, se répartissent sur le territoire de la manière suivante :

- 3 parcs éoliens en Nord-Pas-de-Calais Picardie pour une puissance totale de 34 MW ;
- 4 parcs éoliens en Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne pour une puissance totale de 36 MW ;
- 2 parcs éoliens en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes pour une puissance totale de 29 MW.

La Caisse des dépôts et consignations était conseillé par August & Debouzy, avec une équipe menée par Julien Aucomte, Julien Wagmann, associés, Julien Włodarczyk, counsel, Laura Favier, avocat, en corporate, Vincent Brenot, associé, Laurene Deville, avocat, en public réglementaire, Philippe Lorentz, associé et Lydia Kopiejwski, avocat, en fiscal.
